

Décision 2016/1

Création d'un groupe spécial d'experts de l'examen des politiques pour l'évaluation scientifique de la Convention en 2016

L'Organe exécutif,

Accueillant avec satisfaction la publication du document *Towards Cleaner Air: Scientific Assessment Report 2016* (Rapport d'évaluation 2016)^a, ainsi que le résumé dudit rapport établi à l'intention des décideurs (ECE/EB.AIR/2016/3), adopté en mars 2016 par les bureaux élargis de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets,

Rappelant l'élément 2.1.3 du plan de travail pour 2016-2017 relatif à la mise en œuvre de la Convention (voir ECE/EB.AIR./133/Add.1), qui charge le Groupe de travail des stratégies et de l'examen de définir les dispositions à prendre comme suite au rapport d'évaluation 2016, en tenant compte de la Stratégie à long terme au titre de la Convention (ECE/EB.AIR/106/Add.1, décision 2010/18, annexe), le Plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie à long terme au titre de la Convention (ECE/EB.AIR/109/Add.1, décision 2011/14, annexe), le rapport du groupe spécial d'experts de l'Examen des programmes internationaux concertés relevant du Groupe de travail des effets (ECE/EB.AIR/2013/2) et le rapport du groupe spécial d'experts du plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie à long terme au titre de la Convention (ECE/EB.AIR/2012/15),

Reconnaissant l'importance de la stratégie à long terme au titre de la Convention et la nécessité de réviser les priorités de travail,

Prenant en considération les nominations des participants au groupe spécial d'experts transmises au secrétariat au plus tard le 15 février 2016, comme indiqué dans le rapport de la trente-cinquième session de l'Organe exécutif :

1. *Crée* pour une durée limitée un groupe spécial d'experts chargé d'étudier les dispositions à prendre comme suite au rapport d'évaluation de 2016 ;
2. *Prie* le groupe spécial d'experts de rendre compte de ses progrès et de communiquer ses conclusions préliminaires au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa cinquante-quatrième session (Genève, 13-14 décembre 2016) et à l'Organe exécutif à sa trente-sixième session (Genève, 15-16 décembre 2016) pour commentaires ;
3. *Prie* également le groupe spécial d'experts de présenter ses constatations, conclusions et recommandations au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa cinquante-cinquième session (printemps 2017), lequel soumettra ses recommandations à l'Organe exécutif à sa trente-septième session (décembre 2017) ;
4. *Décide* que le groupe spécial d'experts :
 - a) Fera des propositions quant à la suite à donner au rapport d'évaluation de 2016 et aux recommandations concernant l'opportunité de prendre ou non des mesures au titre de la Convention, à court et à long terme, sur la base des constatations contenues dans le rapport d'évaluation, et si oui, comment ;
 - b) Passera en revue les priorités de travail et les actions à privilégier dans le cadre de la stratégie à long terme, à la lumière du rapport d'évaluation de 2016 ;

^a Rob Maas et Peringe Grennfelt, éd. (Oslo, 2016). Disponible à l'adresse <http://www.unece.org/environmental-policy/conventions/envlrapwelcome/publications.html>.

c) Proposera des versions actualisées et révisées de la stratégie à long terme au titre de la Convention, sur la base des constatations contenues dans le rapport d'évaluation de 2016, des recommandations générales formulées conformément à l'alinéa a) du présent paragraphe et en tenant compte du rapport du groupe spécial d'experts sur le plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie à long terme au titre de la Convention.
